

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37

BELDA David

par MÉLADE Thierry

À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>JAVEL François</u>	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	<u>PESTEL René Louis</u>	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	<u>DUCHEMANN Yvette</u>	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(6)	<u>BÉLIM Audrey</u>			
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>ASSABY Maximilien</u>	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			Petite Enfance
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	<u>CADJEE Ibrahim</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	<u>CHOPINET Gérard</u>			Projet éducatif global
	<u>CLAIN Claudette</u>			Restauration scolaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>			Scolaire
	<u>HO-SHING Cynthia</u>			Séniors
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	<u>BOMMAMAIS Geneviève</u>	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	<u>CHOPINET Gérard</u>	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	<u>COUDERC Alain</u>	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	<u>ORPHÉ Monique</u>	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	<u>MAILLOT Gérald</u>	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	<u>ADAME Brigitte</u>	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	<u>JAVEL François</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	<u>EUPHRASIE Didier</u>			
	<u>FIDJI Jean-Claude</u>			
(2)	<u>LOYHER Jeanne</u>	(délégués/ CINOR)		
	<u>ASSABY Maximilien</u>			
(2)	<u>VARONDIN Frédéric</u>			
	<u>DOKI-THONON</u>	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
CCAS Centre communal d'Action sociale
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CDÉ Caisse des Écoles
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
OMS Office municipal des Sports
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
OTI Office de Tourisme intercommunal
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse
BCD Basket Club dionysien
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

OBJET **Loi NOTRe**
Transfert des Zones d'Activités économiques
Convention pour régulariser la gestion par la Ville de Saint-Denis

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. La suppression de la mention de l'intérêt communautaire pour les Zones d'Activités économiques communales à compter du 1^{er} janvier 2017 est un des changements les plus importants de cette Loi.

L'ensemble des ZAE du territoire, existantes ou à venir, relèvera donc de la seule de compétence de l'Etablissement public de Coopération intercommunale, qui en a l'exercice exclusif.

S'agissant des biens susceptibles d'être cédés ensuite (nus ou bâtis) par les EPCI, selon leur stratégie propre de développement et de valorisation, la Loi a prévu un transfert de propriété, nécessitant un accord sur les modalités financières du transfert entre les Communes et les EPCI, pour un transfert définitif avant le 1^{er} janvier 2018.

Cinq Zones d'Activités ont été identifiées sur Saint-Denis : ZA Finette, ZA Foucherolles, ZA Patates-à-Durand, ZA Montgaillard et ZA Bretagne.

Concernant le transfert des biens immobiliers des Communes membres nécessaires à l'exercice de la compétence, en vertu de l'article L. 5211-17 du Code général des Collectivités territoriales, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers seront décidées par Délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise, au plus tard un an après le transfert de compétences, soit le 1^{er} janvier 2018.

La valorisation (notamment la méthode) et le montant total associé sont toujours en cours de négociation entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR. Le transfert ne sera donc pas effectif au 1^{er} janvier 2018, conformément à la Loi, et nécessitera des travaux complémentaires des services, ainsi que des négociations entre les deux collectivités. Ainsi, il est proposé une convention qui régularise cette gestion de la Commune.

Je vous demande :

1° d'approuver les conditions de la convention de gestion par la Commune pour l'exercice de la compétence en matière de Zones d'Activités :

- date de début de convention : 1^{er} janvier 2018 ;
- durée : 1 an, renouvelable tacitement tant qu'aucun transfert définitif n'est réitéré par voie notariée ;

- droits et obligations : transfert des droits réels, notamment coûts, charges et recettes à la Ville, soit le maintien de la situation actuelle ;
- toutefois, aucun investissement majeur ne saurait être engagé par la Ville, qui serait de nature à modifier la valeur des biens, sans autorisation expresse de la CINOR ;
- modalités financières : gratuité, la situation actuelle reste inchangée ;

2° de m'autoriser à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

OBJET **Loi NOTRe**
Transfert des Zones d'Activités économiques
Convention pour régulariser la gestion par la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le RAPPORT N°17/8-038 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FIDJI Jean-Claude au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

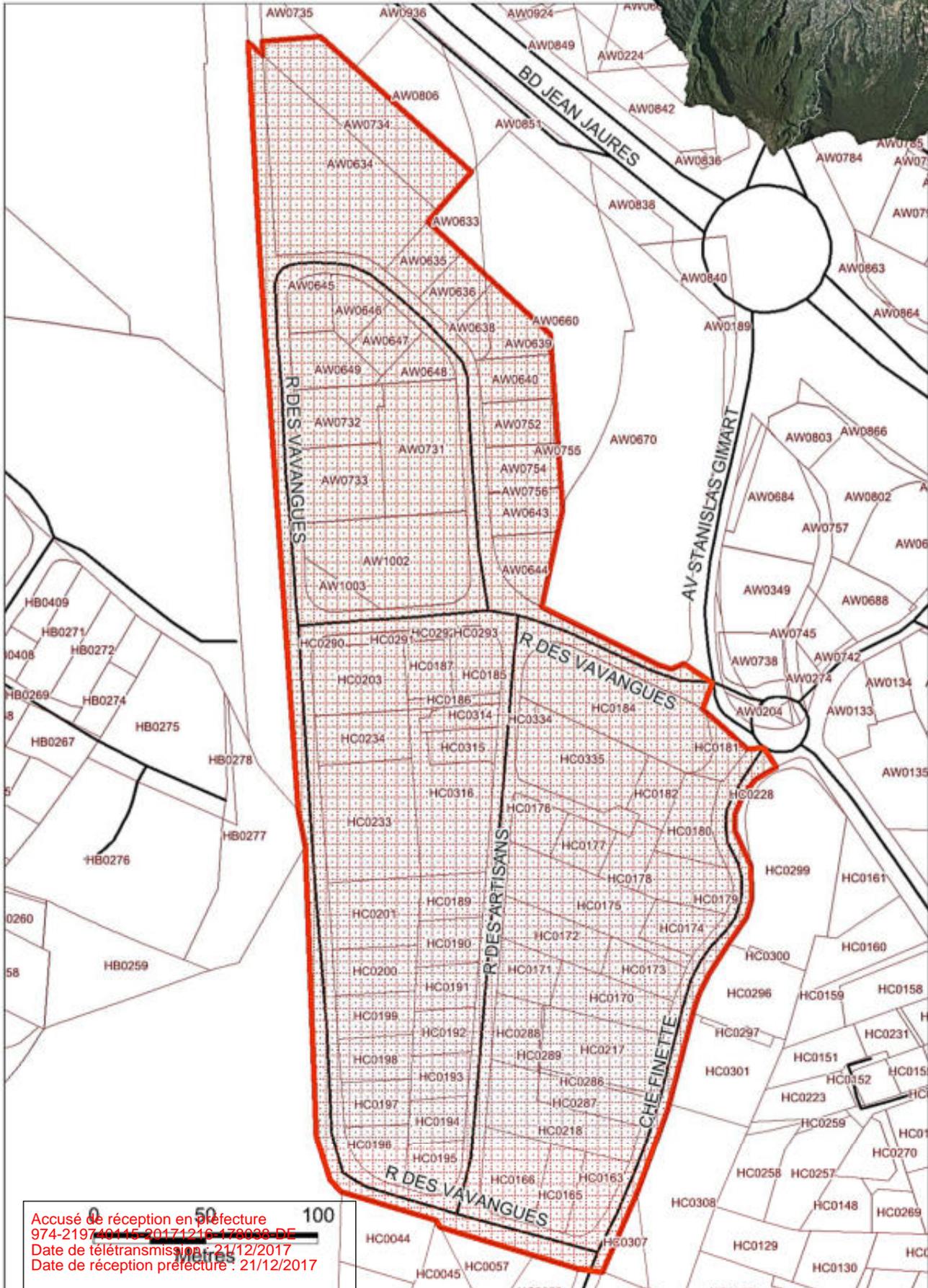
ARTICLE 1

Approuve les conditions de la convention de gestion par la Commune pour l'exercice de la compétence en matière de Zone d'Activités.

ARTICLE 2

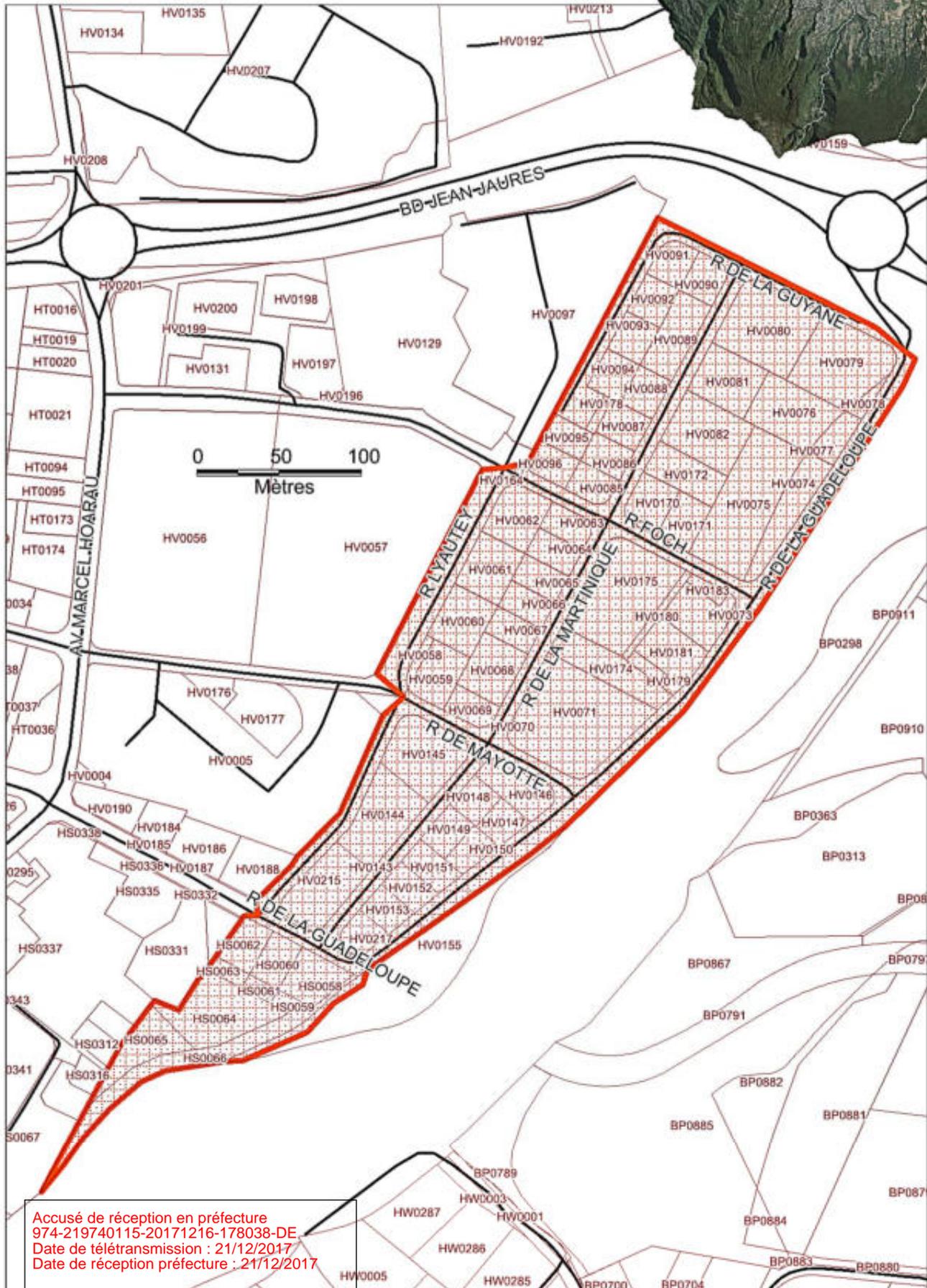
Autorise le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

PERIMETRE ZAE FINETTE



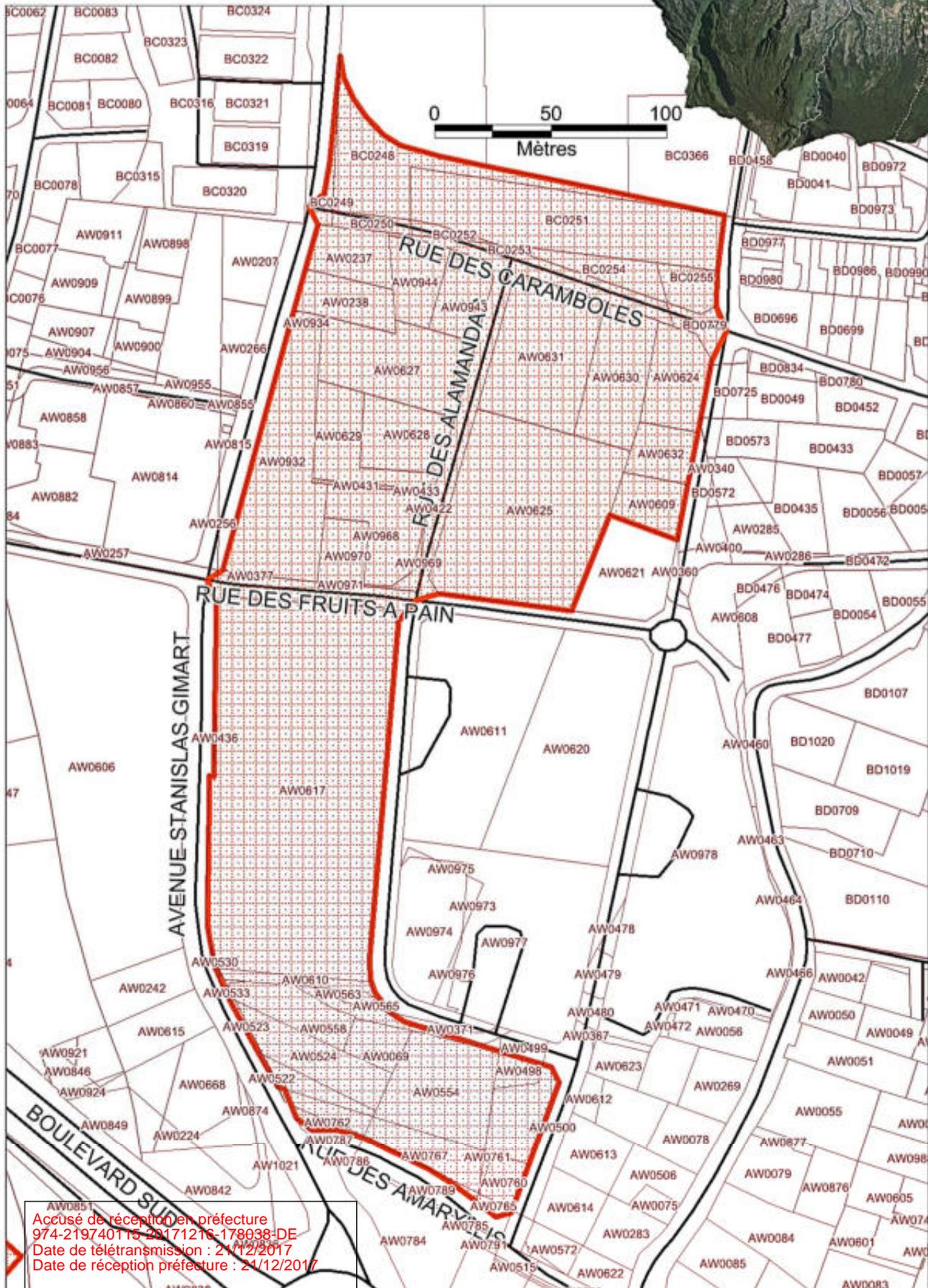
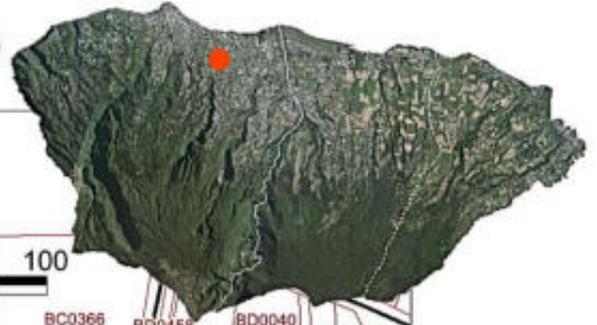
Accusé de réception en Préfecture
 974-219740115-20171216-178038-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2017
 Date de réception préfecture : 21/12/2017

PERIMETRE ZAE FOUCHEROLLE



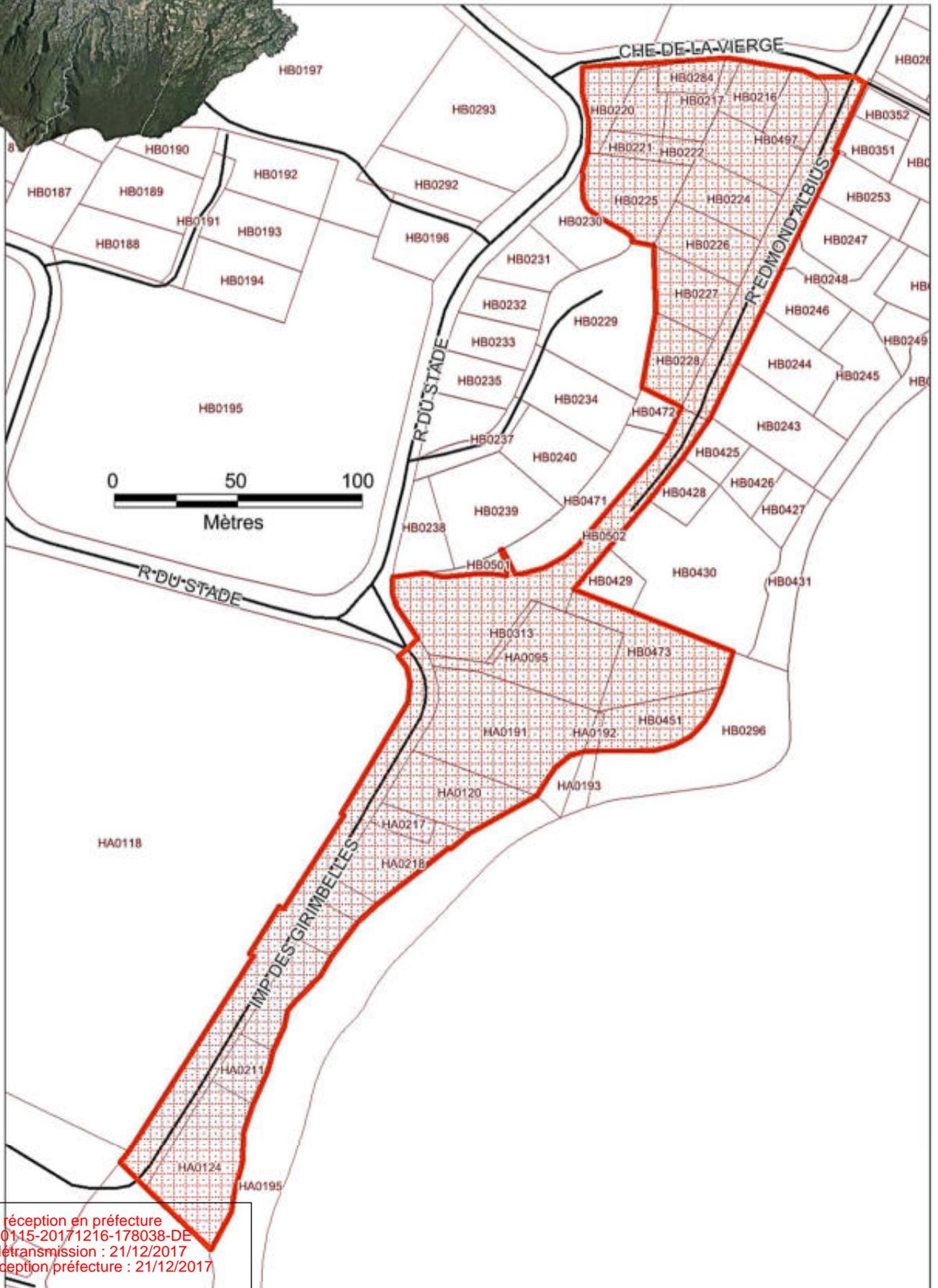
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

PERIMETRE ZAE PATATE A DURAND



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

PERIMETRE ZAE MONTGAILLARD



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178038-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

PERIMETRE ZAE BRETAGNE



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20171216-178038-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2017
 Date de réception préfecture : 21/12/2017